

### 5) **Obstacles institutionnels**

Il faudrait procéder à une enquête auprès des organismes du gouvernement fédéral sur un certain nombre de sujets dont le régime fiscal, les titres de propriété et l'attribution de droits sur les ressources, et le système juridique afin de déterminer les obstacles précis à la protection des zones naturelles, et ce, pour recommander des réformes qui faciliteraient plutôt que de freiner la satisfaction des besoins de la société en matière de préservation.

### 6) **Conversion des emplois**

Il faudrait procéder à des recherches pour déterminer les conséquences de l'achèvement du réseau de zones sauvages et la façon de compenser les effets sur l'emploi au moyen d'une stratégie de conversion des emplois. Idéalement, ces recherches devraient être menées avec les secteurs d'emplois qui pourraient être touchés.

### 7) **Participation des autochtones**

Il faut accentuer les efforts visant à faire participer davantage les collectivités autochtones au processus de création de zones sauvages au Canada. Il faudrait élaborer des stratégies de gestion autochtone et de cogestion, fournir une formation en matière de gestion, ainsi que faire participer les autochtones au processus de sélection et de planification des zones sauvages qu'on envisage de créer.

### 8) **Protection temporaire des zones qu'on envisage de protéger**

La protection temporaire de certaines zones devrait être jugée essentielle dans les régions du pays où le développement pourrait réduire les options de préservation pendant l'évaluation des projets. Il faudrait examiner les moyens les plus adaptés d'assurer la protection temporaire de ces zones tout en perturbant au minimum l'emploi et l'économie.

## **RÔLE ÉVENTUEL DU SÉNAT**

À titre de membres nommés de la Chambre haute du Canada, les sénateurs sont dans une position idéale pour étudier ces questions d'intérêt national en adoptant une perspective à plus long terme. De leur côté, les députés élus de la Chambre des communes doivent souvent accorder la priorité à des questions plus immédiates. On peut donc prétendre que tout comme la Chambre des communes doit consacrer l'essentiel de ses énergies aux problèmes économiques et politiques qui se présentent au jour le jour, le Sénat est particulièrement apte à examiner des questions liées au bien-être à long terme et à la survie écologique de la société comme la stratégie nationale sur les zones sauvages proposée. Qui plus est, au fur et à mesure que les préoccupations liées à la pérennité des écosystèmes prendront de l'importance, ce partage entre les deux Chambres des questions à court et à long terme pourrait se révéler un avantage imprévu et supplémentaire de la structure parlementaire canadienne.